



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-106/09/2020-246PR(corr. DPC : S. Duquesne)

Réf. NOVA : 04/PFU/1751293 (corr. DU : //)

Réf. CRMS : AA/AH/BXL20659_659_Regence_30_Conservatoireportes Bruxelles, le 02-09-2020

Annexe : 1 dossier

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 30 / Square du Petit Sablon, 16-17. Conservatoire royal de Musique. Demande de permis unique portant sur la restauration des portes d'entrée.

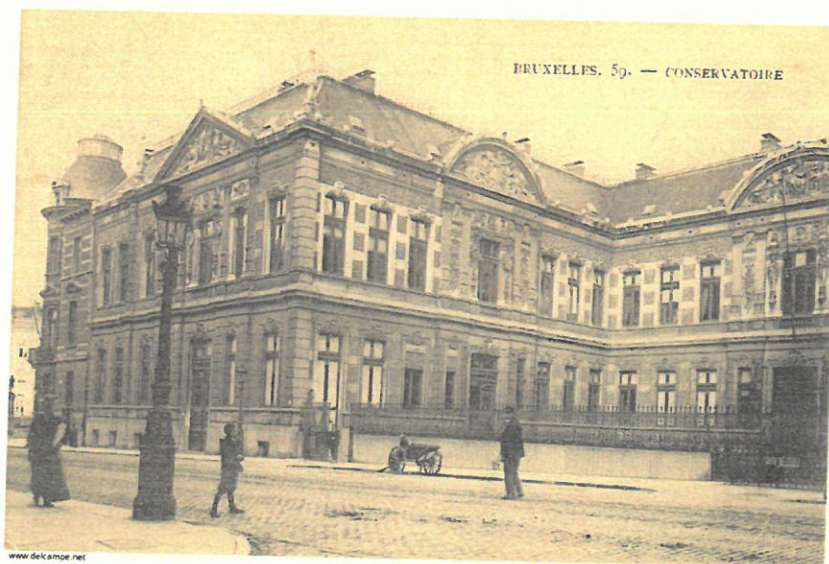
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 14/08/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2020.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

L'arrêté du 9/09/1993 classe comme monument la totalité du Conservatoire royal de Musique situé 30, rue de la Régence à Bruxelles, réalisé en 1872-76 en style néo-renaissance française selon les plans de l'architecte Cluysenaar. L'arrêté du 1/10/1998 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument les façades, toitures, structures portantes d'origine et certaines parties intérieures de l'ancien Musée instrumental sis 16 et 17 place du Petit Sablon. Destiné à accueillir la maison du directeur, le vaste immeuble d'angle situé au n° 17 date de 1876-77. Il a été réalisé par le même architecte dans le même style que le conservatoire. Le bien situé au n° 16 est une maison d'inspiration néoclassique du dernier quart du XIXe siècle.



Carte postale du début du XXe siècle © Delcampe.net

Les menuiseries extérieures de l'ensemble sont exceptionnelles tant par la qualité des matériaux qui les composent (chêne, glace, verre soufflé, etc.) que par leur dessin et leur technicité, comme ceux des montants et des traverses entièrement sculptés.

LA DEMANDE

La demande vise la restauration et la remise en peinture des cinq portes monumentales et de la porte d'accès aux caves du Conservatoire, des portes principale et de service de la maison du directeur et de la porte d'entrée de la maison adjacente n° 16. La plupart de ces menuiseries sont en mauvais état de conservation.



En haut, cour d'honneur du Conservatoire, en bas de gauche à droite : porte du Conservatoire, de la maison du directeur et de la maison 16, place du Petit Sablon – images jointes à la demande

Les travaux envisagés s'inscrivent dans la continuité de la restauration des châssis de fenêtre qui a débuté en 2019 (sur base des permis uniques respectifs du 8/05/2017 – restauration- et du 7/05/2018 - finition extérieure et vitrages). Bien que les portes revêtent le même intérêt patrimonial que les menuiseries de

fenêtre, et que leur restauration présente le même degré d'urgence, leur restauration n'avait pas été intégrée à la première campagne pour des raisons budgétaires. Elles font donc l'objet d'une demande séparée, dont la philosophie d'intervention est identique à celle qui avait été retenue pour les fenêtres et qui est fondée sur les mêmes études stratigraphiques (2016). Comme pour les fenêtres, l'on prévoit pour les portes une finition peinte côté intérieur et vernie côté extérieur. Concrètement, on propose les interventions suivantes :

- * Pour les parties extérieures : décapage, nettoyage des bois avec dégriseur et traitement au moyen d'un vernis alkyde ;
- * Pour les parties intérieures : décapage des menuiseries (enlèvement de toutes parties non-adhérentes), couche de primer d'adhérence universelle et peinture multicouche pour bois ;
- * Les restaurations des menuiseries, effectuées après décapage :
 - Recollage, greffes et/ou restitution des pieds et chapiteaux de colonnes, des éléments de traverses et des moulures linéaires, de décor ou de mauclair, des sabots de dormants et mauclairs,
 - Greffes et/ou remplacement des panneaux de portes ;
 - Rappliques de plinthes ;
 - Contrôle / restauration des boiseries de frise ;
 - Restauration de panneaux de décors ouvrants ;
 - Restauration des marqueteries de la porte de la maison du directeur avec reconstitution des damiers ;
 - Réassemblage en atelier de l'ouvrant droit de la porte du 16, place du Petit Sablon ;
 - Intégration de joints néoprène au pourtour du cadre des parties ouvrantes (rainure d'encastrement) ;
 - Restitution à l'identique de la porte de cave avec récupération des moulures, dont le mauclair spiralé.
- * Le traitement des quincailleries et ferronneries ;
- * Le traitement et le nettoyage des vitrages d'origine et déjà remplacés ainsi que leur remplacement ponctuel. Dans le but d'uniformiser les vitrages et de reproduire le plus fidèlement possible leur aspect d'origine, il sera procédé après démontage à un cadastre des vitrages d'origine. Suivant le protocole mis au point lors des travaux aux fenêtres, là où cela s'impose certains éléments vitrés seront remplacés par un vitrage 44.2 Stratobel 2x Planibel Clearlite avec 2 films PVB. Ce vitrage avait été retenu pour tenter de s'harmoniser au mieux avec la variation des teintes et transparences des vitrages existants.

Étant donné la difficulté de démonter les portes et plus particulièrement celles du Conservatoire, la restauration ne prévoit pas la remise d'équerre des parties affaissées des ouvrants, qui engendrerait des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs trop importants. Ces travaux pourraient être envisagés lors de la restauration globale du complexe dont le dossier d'élaboration de permis est en cours.

AVIS CRMS

De manière générale, la CRMS souscrit aux interventions de restauration ainsi qu'au choix des finitions proposées. Le projet répond aux critères de restauration que requiert la haute valeur patrimoniale et technique/artisanale des menuiseries. Il s'inscrit en outre dans la continuité de la restauration des menuiseries de fenêtre, dont les résultats sont enthousiasmants et contribuent de façon significative à la mise en valeur des façades classées. La Commission rend dès lors un avis conforme favorable sur la demande moyennant les quelques conditions suivantes.

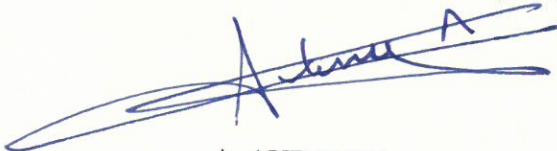
1° / La restauration des éléments décoratifs (motifs sculptés) sera privilégiée par rapport à leur remplacement, même si elle suppose de laisser apparent sous le vernis certaines lacunes et/ou imperfections dues aux dégradations par le temps. Le remplacement ne devra être retenu que lorsque la restauration s'avère réellement impossible.

2° / Les recherches stratigraphiques de 2016 avaient été effectuées sur les portes monumentales du conservatoire et sur la porte de service de la maison du directeur mais pas sur la porte principale de celle-ci, ni sur celle du n° 16. Par conséquent, la Commission demande de vérifier la pertinence de la finition vernie des portes non encore investiguées, en fonction de leur état après décapage. Le traitement final, à valider au préalable par la DPC, reste à confirmer en cours de chantier et concerne les portes suivantes :

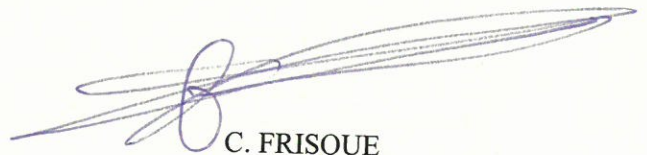
- la porte de cave qui donne sur la cour intérieure du Conservatoire et qui sera restituée : vu le statut secondaire de cette entrée, une finition vernie ne semble pas habituelle pour l'époque. Il conviendra de compléter les stratigraphies sur la porte existante ;
- la porte de service de la maison du directeur : d'après l'étude stratigraphique de 2016, cette porte présente une première couche de teinte foncée (lazure pimentée ?) tandis qu'une première couche de peinture de teinte blanc crème avait été retrouvée sur les fenêtres. Sur les cartes postales du début du XXe s (voir ci-dessus), l'ensemble des châssis de la maison du directeur paraît néanmoins de même ton foncé (peinture ou vernis ?). La CRMS demande de ne pas écarter d'emblée un traitement homogène pour l'ensemble des châssis du Conservatoire et de la maison du directeur. Bien qu'il s'agisse d'une entrée de service, sa position à front de la rue de la Régence pourrait plaider pour une finition vernie.
- la porte d'entrée du n°16 : Le recours à une finition peinte pour le n°16, de coutume pour les menuiseries dans l'architecture néoclassique n'est pas incompatible avec le retour à une finition vernie pour l'architecture néo-renaissance de Cluysenaar puisque les deux styles se distinguent. La CRMS plaide donc pour une finition peinte de teinte sauf si la finition vernie est clairement attestée par des recherches stratigraphiques complémentaires et/ou si la qualité du bois et de sa mise en œuvre soient compatibles avec une finition vernie.

Par ailleurs, bien que la porte principale de la maison du directeur n'ait pas fait l'objet de recherches stratigraphiques et que sa finition originelle ne soit pas attestée, la présence de panneaux de marqueterie en damier laisse supposer qu'elle présentait à l'origine une finition vernie. Ce traitement n'appelle donc pas de remarques sur le plan patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Stéphane Duquesne, Julie Vandersmissen, restauration@urban.brussels
CRMS : Maxime Badard, Carine Vandersmissen